



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseaux

Question écrite n° 25807

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie de lui fournir les indications sur le développement des réseaux de communication sans fil appelés wifi. Il souhaite connaître les investissements qui ont été réalisés pour améliorer cette technique, ainsi que les perspectives d'utilisation et de développement.

Texte de la réponse

Le marché des hot spots Wi-Fi en France est entré aujourd'hui dans une phase de croissance active. En effet, plusieurs freins à son développement, notamment de nature réglementaire, viennent récemment d'être levés. Conformément aux directives européennes relatives aux communications électroniques, la mise en oeuvre de réseaux de transmission de données ouverts au public à la norme Wi-Fi sur notre territoire est soumise, depuis le 25 juillet 2003, au simple régime de déclaration. Au 5 novembre 2003, l'Autorité de régulation des télécommunications dénombrait 57 opérateurs de réseaux locaux sans fil expérimentaux déclarés. Un nombre croissant d'acteurs investissent dans les hot spots Wi-Fi, notamment des jeunes pousses mais également des opérateurs fixes et mobiles ainsi que des fournisseurs d'accès à Internet. Ces investissements vont permettre au marché et aux usages de croître rapidement. En France, selon le Livre blanc publié par l'EBG (Electronic Business Group) le nombre de hot-spots Wi-Fi serait d'environ 3 000 en 2004 et de 6 000 à mi-2005. Le développement du marché des hot spots à usage professionnel est lié à celui du parc des ordinateurs portables et des assistants personnels électroniques (PDA). Les prévisions concernant le marché entreprise restent très variables, le nombre d'utilisateurs en France varie en effet selon les sources de 30 à 160 000 en 2005 à 150 à 700 000 en 2007. L'usage grand public reste plus difficile à cerner. Il est limité à ce jour par le coût de l'équipement et le prix des services.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25807

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7585

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9861